



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
Arrêté n°AMV2024\_194**

Le Maire de Scionzier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu le vote intervenu le 11 mars 2023 désignant les adjoints au maire suivants : Monsieur RICHARD Gérald (1<sup>er</sup> adjoint), Mme DUFOUR Alice (2<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur DUSSAIX Julien (3<sup>ème</sup> adjoint), Madame CARTIER Karin (4<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur DELISLE Jean-Marie (5<sup>ème</sup> adjoint), Madame CALDI Séverine (6<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur LAMALLEM Abdellah (7<sup>ème</sup> adjoint), Madame NIGEN Caroline (8<sup>ème</sup> adjoint),

**ARRETE**

**Adjointe à l'animation de la ville**

**ARTICLE 1er :** Délégation est donnée à **Madame Karin CARTIER**, quatrième adjointe, pour assurer au lieu et place du Maire et sous sa responsabilité, les fonctions ci-après :

- Organisation des manifestations d'animation locale (carnaval, marché de Noël, 14 juillet, ...).
- Organisation des inaugurations et cérémonies.
- Suivi des affaires funéraires (cimetière, funérarium, relations avec la paroisse).
- Promotion du fleurissement public et privé sur la commune, en lien avec Monsieur Julien DUSSAIX, Adjoint au Maire.
- Mise en place d'un jumelage avec une ville étrangère.
- Mise en place des plannings des manifestations des associations.
- Représentation de la commune auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes où elle aura été désignée.

**ARTICLE 2 :** Délégation de fonction et signature est également donnée, en l'absence de Caroline NIGEN, 8<sup>ème</sup> adjointe, dans le cadre des procédures relatives aux hospitalisations d'office.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté n° AMV2023\_063 du 24 mars 2023 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, transmis au contrôle de légalité puis publié sur le site internet de la commune.

A SCIONZIER, le 18 novembre 2024

Publié sur le site internet  
commune le 26/11/2024

Le Maire,

Sandro PEPIN



Notifié à l'intéressée le 22.11.2024

Spécimen de la signature  
de Madame Karin CARTIER